



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 483-2022 RÉGISSANT LES PARTIES DU BUDGET DE LA MRC DE JOLIETTE ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS 2022

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Joliette, que :

Le règlement numéro 483-2022 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté de Joliette et établissant les quotes-parts 2022 est entré en vigueur le 29 mars 2022.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue DeLanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 29^e jour de mars deux mille vingt-deux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Fortier', is written over a horizontal line.

Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits, le 29 mars 2022 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 mars 2022.

A handwritten signature in black ink is written over a horizontal line.

Signature